



## Contrôle fiscal auto entrepreneur

Par **Leon29**, le **13/02/2019** à **21:35**

Bonjour

Je suis en auto entrepreneur en bâtiment depuis le 01/01/2015.

J ai dépassé le seuil de tolérance début novembre 2015

Je subi un contrôle fiscal actuellement avec Anne 2015/2016 et 2017 de contrôle.

2016 je n ai pas dépassé le CA

2017 je redepasse largement le CA légal.

La contrôleuse me reprend la TVA à partir du 1 jour de dépassement en 2015. Et elle veut me reprendre sur la TVA 2016 et 2017.

Malgré que je ne dépasse pas en 2016

Je pensais qu il fallait deux Anne consécutive de dépassement?

Et que je serais repris la TVA sur 2017 ?

Qq peut il m aider ?

Merci

Par **morobar**, le **14/02/2019** à **09:29**

Bonjour,

[citation]Qq peut il m aider ? [/citation]

Un avocat fiscaliste.